



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 9 dans la traversée de PETERSBACH

Rapport n° CP/2013/632

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer un avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 9 dans la traversée de PETERSBACH, en vue de prendre en compte des travaux supplémentaires de chaussée qui sont à la charge du Département.

La Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre a procédé en 2012 à l'aménagement de la RD 9 dans la traverse de l'agglomération de Petersbach, accompagné par des travaux de réfection de chaussée par le Département.

Une convention a été passée le 20 juin 2011 entre le Département et la Communauté de Communes pour que cette dernière soit désignée comme maître d'ouvrage unique pour l'ensemble des travaux, communaux et départementaux.

En cours de chantier, des travaux supplémentaires ont dû être engagés par la Communauté de Communes pour le compte du Département :

Lors des terrassements, il est apparu que la portance du sol au niveau du fond de fouille était par endroits nettement insuffisante.

Il s'est donc avéré nécessaire de pratiquer des purges sur certaines zones, pour remplacer le sol en place par des graves propres, aptes à supporter le corps de chaussée.

Le coût de ces travaux supplémentaires s'est élevé à 32 900 € H.T., pris en charge par la Communauté de Communes dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage.

L'EPCI attend qu'un avenant soit passé afin que le Département puisse lui rembourser les frais supplémentaires engagés pour son compte.

Pour chacune des décisions impliquant le Département qu'elle a été amenée à prendre, la Communauté de Communes a pris soin d'informer préalablement les services du Département et d'obtenir son accord de principe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve dans le cadre de l'aménagement de la RD 9 à PETERSBACH, l'avenant n° 1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage conclue le 20 juin 2011 entre la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre et le Département, avenant qui prévoit une augmentation de 31 000 € ht du coût des études et travaux incombant au Département.

Elle autorise, par ailleurs, son président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL